

Aux membres du Conseil général  
de la Ville de Romont

CG/YB/hp

Romont, le 22 juin 2021

## CONSEIL GENERAL - SEANCE DU JEUDI 8 JUILLET 2021 - CONVOCATION

Madame la Présidente,  
Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le bureau du conseil général a l'honneur de vous convoquer en séance le

**jeudi 8 juillet 2021, à 19h30,**

**à la grande salle de l'Hôtel de Ville, 2<sup>e</sup> étage, Rue du Château 112, Romont.**

**Ordre du jour :**  
**voir document annexé.**

Compte tenu de la situation particulière liée à la pandémie de COVID-19, nous vous remercions de bien vouloir respecter scrupuleusement les mesures de protection mises en place, à savoir

- désinfection des mains à l'entrée du bâtiment ;
- respect des distances ; les chaises ont été placées à 1,5 m les unes des autres ; veuillez éviter les regroupements et rejoindre vos places immédiatement ;
- port du masque obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment et lors de tous déplacements.

Pour assurer un contrôle strict des présences, le bureau vous fera signer, à l'entrée du bâtiment de l'Hôtel de Ville, avant le début de la séance, une liste nominative qui indiquera le nombre de votants.

Cela dit, vous trouverez ci-joint

- L'ordre du jour de la séance du jeudi 8 juillet 2021.
- Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021.
- Le procès-verbal de la séance de constitution du 6 mai 2021.
- Les messages relatifs aux points de l'ordre du jour.
- Le récapitulatif des différentes procédures

à noter que tous les documents relatifs à ces procédures, y compris le règlement du conseil général, sont disponibles sur le site Internet de la Commune de Romont à l'adresse suivante :

<https://www.romont.ch/conseilgeneral/10066>.

Les membres du bureau reçoivent également le procès-verbal de la séance du bureau du 26 mai 2021.

Avec l'introduction du nouveau règlement du conseil général, le bureau a mis en place les dispositions suivantes :

- Les intervenants-es déclinent leur identité et leur parti politique au début de chacune de leurs interventions, ceci pour faciliter la compréhension du public et des journalistes présents.
- Les conseillers généraux et conseillères générales utilisent les formulaires disponibles sur le site Internet de la commune (proposition – postulat – résolution – question) et déposent leurs interventions dans les délais impartis, c'est-à-dire par écrit avant la séance pour les propositions et postulats (cf. art. 101 du règlement) ;
- l'ordre du jour ne sera plus lu en début de séance ;
- dans la rubrique « Divers » seront traitées les différentes interventions, dans l'ordre suivant :
  - a) proposition ;
  - b) postulat ;
  - c) résolution ;
  - d) question ;
  - e) divers du conseil communal.
- Les conseillères communales et les conseillers communaux résumeront leurs messages et ne les liront plus en intégralité.

Le bureau a par ailleurs le plaisir de vous annoncer que, grâce à l'allègement des mesures COVID-19, un apéritif pourra être organisé à l'issue de la séance du 8 juillet, dans le jardin public à l'arrière du bâtiment de l'Administration communale (en cas de beau temps) ou dans la grande salle de l'hôtel de ville (en cas de mauvais temps).

Le bureau du conseil général vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ses sentiments les meilleurs.

Au nom du bureau du conseil général

La Présidente



Nicole BARDET

Le Secrétaire



Yves BARD

#### Annexes

- ment.

#### Copies

- à la Presse
- valant convocation : aux membres du conseil communal, via CMI